



AVIS

Assemblée primaire bourgeoisiale *Attention, horaire particulier !*

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Vionnaz sont convoqués en assemblée primaire bourgeoisiale le **mercredi 8 mars 2017 à 18h30 à la salle des Fontanies à Vionnaz**, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la dernière assemblée bourgeoisiale**
- 3. Participation à l'augmentation du capital-actions de la société Avançon Energie SA et emprunt y relatif**
- 4. Cautionnement de la part bourgeoisiale dans le projet de turbinage de la société Avançon Energie SA**
- 5. Budget 2017 de la Bourgeoisie**
- 6. Présentation du plan quadriennal 2017-2020**
- 7. Nomination de l'organe de révision des comptes selon l'article 83 de la loi sur les communes du 5 février 2004**
- 8. Nomination de la commission bourgeoisiale selon l'article 51 de la loi sur les communes du 5 février 2004**
- 9. Divers et propositions individuelles**

Assemblée primaire municipale

A l'issue de l'assemblée primaire de la Bourgeoisie aura lieu à **20h00** l'assemblée primaire municipale, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la dernière assemblée municipale**
- 3. Modification partielle du Plan d'Affectation des Zones (PAZ) – Carrière de la Greffaz**
- 4. Modification partielle du Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ) – Carrière de la Greffaz (*voir document annexe*)**
- 5. Vente de la parcelle N° 1165 au lieu-dit Marmottay**
- 6. Participation à l'augmentation du capital-actions de la société Avançon Energie SA et emprunt y relatif**
- 7. Cautionnement de la part communale dans le projet de turbinage de la société Avançon Energie SA**
- 8. Turbinage des eaux d'Eusin – Crédit d'investissement et emprunt y relatif**
- 9. Budget 2017 de la Municipalité**
- 10. Présentation du plan quadriennal 2017-2020**
- 11. Nomination de l'organe de révision des comptes selon l'article 83 de la loi sur les communes du 5 février 2004**
- 12. Divers et propositions individuelles**

Les budgets de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont à la disposition des personnes intéressées au bureau communal, aux heures habituelles d'ouverture.

Pour rappel, nous invitons les citoyennes et citoyens à faire parvenir leurs questions particulières au bureau communal pour le jeudi 2 mars 2017. Ceci permettra à nos Autorités de répondre au mieux à vos questions.

A l'issue de ces deux assemblées, le Conseil communal remerciera officiellement Mme Sandra Cretton et MM. Robin Lindemann et Jean-Marie Planchamp, conseillers communaux démissionnaires qui ont terminé leur mandat en 2016.